



DEVIS & PROGRAMME CONTINU

TITRE PROFESSIONNEL FORMATEUR PROFESSIONNEL D'ADULTES

Durée totale : 630 heures de formation théorique, 315 heures de stage en entreprise

Niveau 5 - Codes : RNCP 37275 – FORMACODE : 44586, 44542, 44517, 15084, 15041

Validé par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Date d'entrée : 14/09/2026

Date de fin : 23/04/2027

BONSIGNE FORMATION est à votre disposition

Nathalie BONSIGNE

Directrice & Responsable de formation

1, Rue Edmond Rostand

37300 Joué-Lès-Tours

Enregistré sous le N° Siret : 91983548800017 RCS TOURS

Numéro UAI : 0371814W

Numéro de déclaration d'activité : 24 37 04 59 837

Code APE : 8559A

✉ contact@bonsigne-formation-tours.fr

☎ 06.19.37.38.42

<https://www.bonsigne-formation-tours.fr/>

 <https://www.linkedin.com/in/nathalie-bonsigne-b4554216a/>

 <https://www.facebook.com/BONSIGNEFORMATION>

Rôle et Missions du Formateur Professionnel d'Adultes

Le formateur professionnel d'adultes conçoit, anime et évalue des actions de formation, en adaptant sa pédagogie aux besoins diversifiés des apprenants. Il élabore des scénarios pédagogiques, choisit des ressources pertinentes et utilise diverses modalités d'animation (présentiel, distanciel).

Il accompagne individuellement et collectivement les participants tout au long de leur parcours, en favorisant le développement de leurs compétences professionnelles et en proposant des ajustements si nécessaire. Le formateur assure également un suivi des acquis et met en place des remédiations en cas de difficultés.

De plus, il veille constamment à la qualité de ses interventions, en respectant le cadre contractuel et réglementaire, et en intégrant les enjeux RSE. Il maintient son expertise par une veille active et une analyse régulière de ses pratiques.

Autonome dans ses activités, le formateur travaille souvent en équipe et utilise des outils numériques pour ses missions. Ses conditions d'exercice varient selon les employeurs et le domaine de spécialité, qu'il soit salarié ou indépendant.

Le plus de cette formation : un Accompagnement Sur Mesure pour Votre Projet Professionnel

Le point fort de cette formation réside dans son accompagnement personnalisé, que vous souhaitiez lancer votre propre activité en tant qu'indépendant ou trouver un emploi dans le secteur. Nous vous offrons un soutien ciblé pour vous aider à concrétiser vos objectifs professionnels.

Dates et lieu de Formation

- Lieu : 78 rue de Chantepie 37300 Joué lès Tours
- 1^{er} jour de formation : 14/09/2026
- Dernier jour de formation : 23/04/2027
- Durée totale de la formation : 693 h de formation théorique (examen compris) et 315 h de stage en entreprise soit un total de 1 008 heures.
- Horaires de formation : de 09h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Tarifs & Financement

- Pour les demandeurs d'emploi, prise en charge sous réserve d'un financement public
- Pour les salariés, prise en charge possible en transition professionnelle. Prévoir un délai de 4 mois de traitement de votre dossier.
- Compte personnel de formation (CPF)
- Contrat de sécurisation professionnel

Modalités d'Accès à la Formation

Pour accéder à cette formation, voici les conditions requises :

- **Âge minimum** : Vous devez avoir au moins 18 ans.
- **Initiative** : La formation peut être demandée par votre employeur, par vous-même avec l'accord de votre employeur, ou à votre propre initiative.
- **Évaluation** : Un test de positionnement numérique lié au métier sera effectué.

Délais d'accès :

- Vous pouvez vous inscrire à la formation jusqu'à une semaine avant son démarrage.
- BONSIGNE FORMATION se réserve le droit d'annuler une session si moins de 6 participants sont inscrits. Dans ce cas, vous en serez informé dans les plus brefs délais et toutes les sommes versées vous seront intégralement remboursées, sans aucune autre compensation possible.

Public / Prérequis

- Formation ouverte à tout public salariés, demandeurs d'emplois ou en reconversion professionnelle
- Toute personne titulaire du BAC ou d'un diplôme équivalent ou ayant une expérience dans le domaine de la formation

Accessibilité et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap

Chez BONSIGNE FORMATION, nous sommes particulièrement sensibles aux situations de handicap, forts de notre expérience auprès des Établissements Sociaux, Médico-Sociaux et des structures d'aide à domicile. Nous nous engageons à garantir le respect des conditions d'accueil pour tous et étudions chaque situation de handicap individuellement afin d'assurer la meilleure intégration possible au sein de nos formations.

Si une intégration directe s'avérait impossible, nous vous orienterions vers des organismes plus appropriés.

Pour toute question relative à une situation de handicap, ou pour évaluer et anticiper les aménagements nécessaires à votre participation, n'hésitez pas à contacter **Nathalie BONSIGNE** au 06 19 37 38 42 ou par e-mail : à contact@bonsigne-formation-tours.fr

Objectifs de la formation

Obtenir le titre professionnel de Formateur Professionnel d'Adultes (Niveau 5 - Bac +2) afin d'acquérir les compétences nécessaires pour concevoir, animer et évaluer des actions de formation destinées à un public adulte.

Contenu de la formation :

RNCP37275BC01 : Concevoir et préparer la formation

- Elaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande
- Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multi modalité
- Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multi modalité

RNCP37275BC02 : Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants

- Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités
- Évaluer les acquis de formation des apprenants
- Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage

RNCP37275BC03 : Accompagner les apprenants en formation

- Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation
- Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours
- Tutorer les apprenants à distance
- Accompagner le développement professionnel des apprenants

RNCP37275BC04 : Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises

- Respecter et faire respecter la réglementation en vigueur en formation et dans sa spécialité

- Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de professionnel dans sa spécialité
- Analyser ses pratiques professionnelles

Le contenu du stage :

- Le stage de Formateur Professionnel d'Adultes (FPA) vise à vous rendre opérationnel dans l'animation de formations.
 - Concevoir des formations : Définir les objectifs, structurer le contenu, créer les supports pédagogiques.
 - Animer des sessions : Gérer un groupe, utiliser diverses méthodes, évaluer les acquis des apprenants.
 - Accompagner les apprenants : Adapter votre approche aux besoins individuels, assurer un suivi personnalisé.
 - Adopter une démarche qualité : Intégrer les bonnes pratiques et les réglementations du secteur.
- En résumé, ce stage est une immersion pratique pour appliquer vos connaissances et développer votre posture de formateur.

Secteurs d'activité :

- Organismes de formation publics ou privés dans le champ de la qualification ou de l'insertion
- Services de formation en entreprise, tous secteurs confondus

Les types d'emploi accessibles :

- Formateur
- Formateur d'adultes
- Formateur technique
- Animateur, formateur consultant
- Professeur
- Enseignant
- Chargé de formation

www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37275/

Les Évolutions professionnelles :

- Conseiller en insertion
- Coordinateur
- Conseiller en formation
- Consultant
- Responsable de formation
- Ingénieur pédagogique ou de formation

Modalités pédagogiques de la formation

- Formation multimodale qui combine des séquences d'apprentissage en présentiel et en distanciel en lien avec le référentiel, en mode transmissif, actif collaboratif et expérientiel.
- Évaluation de votre stage en entreprise en collaboration étroite avec votre **tuteur**. Ce moment privilégié sera l'occasion de faire le point sur vos missions, vos acquis, et les compétences développées au sein de l'entreprise.

Moyens pédagogiques

- Salle de formation équipée (Écran Multimédia, vidéoprojecteur, ordinateurs ...)
- Espace pédagogique doté d'un équipement informatique complet (ordinateurs portables et matériel connexe).

Équipe pédagogique

- Direction du centre de formation
- Une équipe de formateur expérimentés, tous issus de l'enseignement général et professionnel
- Référent handicap, référent mobilité et référent égalité femmes-hommes contact@bonsigne-formation-tours.fr

En entreprise

- Tuteur (ou équivalent)

Organisation

Pour votre pause déjeuner : un espace est mis à votre disposition (réfrigérateur, micro-onde, cafetière, bouilloire)

Modalités de suivi & de Validation

- Deux entretiens individuels planifiés entre le stagiaire, le tuteur et le formateur

Évaluations planifiées tout au long de la formation :

- Des évaluations continues : Quatre EPCF sont réparties pendant la formation pour suivre votre progression et valider les compétences.
- Un examen final complet, incluant :
- Des dossiers (professionnel et de projet) : Vous élaborerez un dossier professionnel liant théorie et pratique de vos expériences en entreprise, ainsi qu'un dossier de projet intégrant le contenu des quatre modules.
- Une épreuve orale : Un oral de 2h05 sera mené par deux jurys habilités et travaillant au sein de la formation.

- Livret d'apprentissage remis à l'entrée en formation contenant l'auto-évaluations des compétences en entreprise
- Remise des documents pédagogiques liés à la formation
- Évaluations formatives tout au long de la formation
- Questionnaire de satisfaction concernant la formation
- Attestation de présences mensuelles
- Attestation de fin de formation

Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37275/>

Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- **D'une mise en situation professionnelle :**
 - Analyser ses pratiques professionnelles » : 0h55mn
- **D'un entretien technique avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé :**
 - Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours
 - Tutorer les apprenants à distance » : 00h20mn
- **Questionnaire à partir de production :**
 - Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multi modalité
 - Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités
 - Evaluer les acquis de formation des apprenants
 - Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage
 - Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation
 - Accompagner le développement professionnel des apprenants
 - Respecter et faire respecter la réglementation en vigueur en formation et dans sa spécialité
 - Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de professionnel dans sa spécialité : 1h35mn
- **Entretien final : 10mn**
- **Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 03h00**

PLANNING DE FORMATION CONTINU

TITRE PROFESSIONNEL FORMATEUR PROFESSIONNEL D'ADULTES

	Date du lundi	Au	Date du vendredi	L	M	M	J	V	Heures centre
38	14/09/2026	Au	18/09/2026	7	7	7	7	7	35
39	21/09/2026	Au	25/09/2026	7	7	7	7	7	35
40	28/09/2026	Au	02/10/2026	7	7	7	7	7	35
41	05/10/2026	Au	09/10/2026	STAGE	STAGE	STAGE	STAGE	STAGE	35
42	12/10/2026	Au	16/10/2026	STAGE	STAGE	STAGE	STAGE	STAGE	35
43	19/10/2026	Au	23/10/2026	STAGE	STAGE	STAGE	STAGE	STAGE	35
44	26/10/2026	Au	30/10/2026	STAGE	STAGE	STAGE	STAGE	STAGE	35
45	02/11/2026	Au	06/11/2026	7	7	7	7	7	35
46	09/11/2026	Au	13/11/2026	7	7	FERIE	7	7	28
47	16/11/2026	Au	20/11/2026	7	7	7	7	7	35
48	23/11/2026	Au	27/11/2026	7	7	7	7	7	35
49	30/11/2026	Au	04/12/2026	7	7	7	7	7	35
50	07/12/2026	Au	11/12/2026	7	7	7	7	7	35
51	14/12/2026	Au	18/12/2026	7	7	7	7	7	35
52	21/12/2026	Au	25/12/2026	CONGES	CONGES	CONGES	CONGES	CONGES	0
01	28/12/2026	Au	01/01/2027	CONGES	CONGES	CONGES	CONGES	CONGES	0
02	04/01/2027	Au	08/01/2027	7	7	7	7	7	35
03	11/01/2027	Au	15/01/2027	7	7	7	7	7	35
04	18/01/2027	Au	22/01/2027	7	7	7	7	7	35
05	25/01/2027	Au	29/01/2027	STAGE	STAGE	STAGE	STAGE	STAGE	35
06	01/02/2027	Au	05/02/2027	STAGE	STAGE	STAGE	STAGE	STAGE	35
07	08/02/2027	Au	12/02/2027	STAGE	STAGE	STAGE	STAGE	STAGE	35
08	15/02/2027	Au	19/02/2027	STAGE	STAGE	STAGE	STAGE	STAGE	35
09	22/02/2027	Au	26/02/2027	STAGE	STAGE	STAGE	STAGE	STAGE	35
10	01/03/2027	Au	05/03/2027	7	7	7	7	7	35
11	08/03/2027	Au	12/03/2027	7	7	7	7	7	35
12	15/03/2027	Au	19/03/2027	7	7	7	7	7	35
13	22/03/2027	Au	26/03/2027	7	7	7	7	7	35
14	29/03/2027	Au	02/04/2027	7	7	7	7	7	35
15	05/04/2027	Au	09/04/2027	7	7	7	7	7	35
16	12/04/2027	Au	16/04/2027	7	7	7	7	7	35
18	19/04/2027	Au	23/04/2027	Examen					7
	TOTAL								1008 H

Passage des examens du titre de formateur professionnel + 7 heures

CP37275BC01 168 H	CP37275BC02 175 H	CP37275BC03 175 H	CP37275BC04 175 H	STAGE 315H
-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	----------------------

Le coût total de la formation est détaillé dans le descriptif ci-dessous

COÛT DE LA FORMATION

Nombre d'heures de formation : 693 heures

Nombre d'heures de stage : 315 heures

Coût horaire formation : 693 heures x 10.00€ de l'heure = 6 930€

Coût total de la formation : 6 630 €

En exonération de TVA. Organisme non assujetti à la TVA

1. Définitions

Client : cocontractant de BONSIGNE FORMATION

Contrat : convention de formation professionnelle conclue entre BONSIGNE FORMATION et le Client. Cette convention peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande émis par le Client et validé par BONSIGNE FORMATION ou une facture établie pour la réalisation des actions de formation professionnelle.

Formation interentreprises :

Formation réalisées dans les locaux de BONSIGNE FORMATION ou dans les locaux mis à sa disposition par tout tiers.

Formation intra-entreprise :

Formation réalisée sur mesure pour le compte du Client, réalisée dans les locaux du Client, de BONSIGNE FORMATION, de tout tiers et/ou à distance.

2. Objet et champ d'application

Tout Contrat implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à BONSIGNE FORMATION si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

3. Documents contractuels

Le Contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.

Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

4. Report / annulation d'une formation par BONSIGNE FORMATION

BONSIGNE FORMATION se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

5. Annulation d'une formation par le Client

Toute formation ou cycle commencé est dû en totalité, sauf accord contraire exprès de BONSIGNE FORMATION. Toute annulation d'une formation à l'initiative du Client devra être communiquée par écrit dans les conditions qui suivent :

-Pour les formations Inter et intra entreprises (hors Cycles et Parcours):

La demande devra être communiquée au moins dix (10) jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, 100% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

- Pour les Cycles et Parcours :

La demande devra être communiquée au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, 50% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

6. Remplacement d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire.

7. Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation peut être remise sur des supports dématérialisés

8. Prix et règlements

Tous les prix sont indiqués en euros et en exonération de taxe, BONSIGNE FORMATION n'étant pas assujettis à la TVA.

Les factures sont payables trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte et à l'ordre de BONSIGNE FORMATION par virement.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente (minimum 0%) majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard de paiement par rapport à la date d'exigibilité du paiement.

En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

9. Règlement par un Opérateur de Compétences

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer que l'accord de prise en charge a bien été reçu par BONSIGNE FORMATION avant le début de la formation.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si BONSIGNE FORMATION n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

10. Obligations et Responsabilité de BONSIGNE FORMATION

BONSIGNE FORMATION s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, BONSIGNE FORMATION n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, BONSIGNE FORMATION sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de BONSIGNE FORMATION, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

11. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- payer le prix de la formation ;
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à BONSIGNE FORMATION, sans l'accord écrit et préalable de BONSIGNE FORMATION ; et
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de BONSIGNE FORMATION.

12. Confidentialité et Propriété Intellectuelle

Il est expressément convenu que toute information divulguée par BONSIGNE FORMATION au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de BONSIGNE FORMATION. Le droit de propriété sur toutes les Informations que BONSIGNE FORMATION divulgue, quelle qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à BONSIGNE FORMATION. En conséquence, le Client s'engage à conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le Client se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les apprenants.

La divulgation d'Informations par BONSIGNE FORMATION ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les Informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les Informations.

Par dérogation, BONSIGNE FORMATION accorde à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support. L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de BONSIGNE FORMATION ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation. L'apprenant et le Client n'ont pas le droit, sauf accord préalable de BONSIGNE FORMATION :

- d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales ;
- de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle ;
- de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation ;
- d'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

13. Ethique

13.1 Le Client garantit que ni lui ni aucune personne sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte n'a accordé ni n'accorde d'offre, de rémunération ou de paiement ou avantage d'aucune sorte, constituant ou pouvant constituer selon la réglementation applicable au Contrat et aux parties un acte ou une tentative de corruption ou de trafic d'influence, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution d'un avantage (ci-après les « Actes de Corruption »). Le Client s'assurera qu'une enquête sera menée avec diligence en cas de preuve ou soupçon relatif à la commission d'un Acte de Corruption et sera signalée à BONSIGNE FORMATION.

13.2 Le Client garantit:

- que lui-même et toutes les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte, ont connaissance et se conforment à toutes les lois et réglementations sur la lutte contre la corruption qui leur sont applicables.
- qu'il a mis en œuvre des règles et procédures permettant de se conformer auxdites lois et réglementations;
- qu'il a mis en place des règles et procédures appropriées visant à prévenir la commission d'Actes de Corruption, par lui-même et par les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte;
- que les archives relatives à ses activités, y compris les documents comptables, sont tenues et conservées de manière à garantir leur intégrité.

13.3 Tout manquement à une des obligations ci-dessus ouvrira le droit à BONSIGNE FORMATION de résilier immédiatement le Contrat et/ou de demander le paiement de dommages et intérêts.

14. Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des formations, BONSIGNE FORMATION est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations.

En outre, les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de BONSIGNE FORMATION ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer BONSIGNE FORMATION, en écrivant à l'adresse suivante : bonsigne.formation@gmail.com

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, BONSIGNE FORMATION s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Par conséquent, BONSIGNE FORMATION s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et respecter les engagements contractuels. ;
- En cas de sous-traitance, BONSIGNE FORMATION se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.
- Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'Union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique concernée.

15. Communication

Le Client autorise expressément le groupe BONSIGNE FORMATION à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

16. Loi applicable et juridiction

Les Contrats et tous les rapports entre BONSIGNE FORMATION et son Client relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Tours quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.